

Canal+ rompt les négociations avec les vingt-trois organisations du cinéma français

La rupture des discussions fait achopper la réforme de la chronologie des médias

Le président du directoire de Canal+, Maxime Saada, a rompu, dans un courrier daté du vendredi 19 octobre, les négociations avec les vingt-trois organisations du cinéma français pour renouveler l'accord qui les lie jusqu'à la fin de 2019. Par un effet de domino, le patron de Canal+ a également fait achopper la réforme de la chronologie des médias (l'exploitation d'un film sur différents supports, comme les chaînes de télévision, la vidéo à la demande ou Netflix, après sa sortie en salle). La chaîne cryptée avait refusé, le 6 septembre, de signer ce dernier protocole avant d'avoir signé une entente avec le cinéma.

Défendant des intérêts variés voire antinomiques, les représentants du 7^e art (les exploitants, les producteurs, les distributeurs, les cinéastes...) n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec le principal banquier du cinéma français, qui a préacheté pour 114 millions d'euros de films en 2017. La plupart des organisations semblent déçues, surprises, et refusent de réagir officiellement pour ne pas compromettre une reprise des négociations.

Chez Canal+, l'exaspération est, en revanche, très palpable. Maxime Saada a affirmé, dans son courrier envoyé au Bureau de liaison des industries cinématographiques, au Bureau de liaison des organisations du cinéma et à la Société civile des auteurs réali-

Défendant des intérêts variés, les représentants du 7^e art n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec le principal banquier du cinéma français

sateurs producteurs, que les nouvelles négociations s'effectueraient « de façon bilatérale » et que les concessions acceptées au cours de l'année écoulée « ne constitueront pas la base de [leurs] échanges à venir ».

Sur quoi ont-ils achoppé ? Des points techniques, comme l'assiette des calculs des obligations de Canal+. Aujourd'hui, la chaîne soit consacre 12,5 % de son chiffre d'affaires à des acquisitions de droits de films européens, soit investit 3,61 euros par abonné et par mois dans des longs-métrages d'expression française. Dans la mesure où les offres d'abonnement de Canal+ varient de 10 euros à près de 40 euros par mois, les discussions ont porté sur le poids des différents abonnés.

Autre question en débat, l'introduction d'un plafond d'investissements de 180 millions d'euros par an dans le cinéma français et euro-

péen. Canal+ demandait à s'engager dans la production déléguée de quatre longs-métrages par an par le biais de Studio Canal, tandis que les organisations cinématographiques en acceptaient trois. Canal+ a accusé Gaumont, Pathé ou UGC de protéger leur pré carré et de refuser toute concurrence.

Bunkérisation

Chacun est pourtant persuadé d'avoir proposé à l'autre « des conditions extrêmement favorables ». Pascal Rogard, directeur général de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), pense que la difficulté vient du fait qu'« il n'y a pas de négociateur en chef pour le cinéma » et que les demandes n'ont pas été assez hiérarchisées. « Se battre sur un film en production déléguée n'a pas de sens, tout comme il est logique que Canal+ ne compte pas de la même façon un abonné qui paie 40 euros par mois et celui qui a choisi [un abonnement à] 10 euros », ajoute-t-il. A ses yeux, « le cinéma se bunkérise, se rabougrit. C'est d'autant plus grave que, dans les diners en ville, on parle aujourd'hui bien plus des séries que des films. Or Netflix approche les 4 millions d'abonnés en France ». Il déplore que « cette occasion unique d'améliorer la chronologie des médias » n'ait pas été saisie. « C'est mauvais pour le cinéma français », conclut-il.

Une des parties prenantes « ne comprend pas pourquoi Canal+ a

refusé de signer, alors que 90 % de l'accord étaient acquis ». Un autre se demande « s'il s'agit d'un mouvement tactique de Canal+ » et s'« il existe une vraie volonté de son actionnaire, le groupe Vivendi, d'accorder une place centrale au cinéma dans Canal+ ». Si ce n'est pas le cas, « il faut qu'on le sache », ajoute-t-il.

Un troisième négociateur soupçonne Vivendi de vouloir vendre, à terme, Canal+. Affaiblié par la perte des droits du football, la chaîne, si elle n'est pas ligotée par des obligations contraignantes dans le cinéma, trouverait plus facilement acquéreur. Une hypothèse écartée à Canal+, où l'on rappelle s'être engagé dans une candidature sur la TNT et, surtout, avoir proposé de résigner à l'identique les accords en vigueur avec le cinéma jusqu'en 2023...

La réforme de la chronologie des médias n'est donc pas pour demain. Le groupe Canal+ préfère renoncer aux avantages qui s'y afférait – la possibilité de diffuser des films entre six et huit mois après leur sortie en salle, contre dix à douze mois aujourd'hui –, puisque l'accord avec le cinéma est bloqué. Si les acteurs ne sont « pas en capacité de prendre leurs responsabilités, la loi pourra trancher » l'évolution du cadre réglementaire de la chronologie des médias, a déjà prévenu le nouveau ministre de la culture, Franck Riester. ■

NICOLE VULSER